

CONCOURS « Envolez-vous au Canada gratuitement »

RÈGLEMENT DU CONCOURS (ci-après le « Règlement »)

Le concours « *Envolez-vous au Canada gratuitement* » (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Transat Tour Canada Inc. faisant affaire sous Air Transat ci-après l' « **Organisateur** »). Le Concours se déroule à compter du 7 avril 2017, à 00 h 01, heure française (ci-après la « **Date d'ouverture du Concours** »), et se termine le 13 avril à 23 h 59, heure française (ci-après la « **Date de clôture du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse à toute personne résidant en France et ayant atteint l'âge de la majorité (18 ans) à la Date d'ouverture du Concours, à l'exception des employés, des agents et des représentants de l'Organisateur, de ses filiales, de ses sociétés affiliées, de ses agences de publicité ou de promotion, des fournisseurs de matériel, de prix et de services reliés au présent Concours et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

2. COMMENT PARTICIPER

2.1 achat requis

2.1.1 Pour participer au Concours, le participant (ci-après le « **Participant** ») doit réserver, entre le 7 et le 13 avril 2017, au minimum un vol aller-retour pour le Canada, à destination de Québec, Toronto, Montréal, Vancouver ou Calgary, sur Air Transat (via le site Web airtransat.fr ou notre centre d'appels : 00 800 87 26 72 83), pour un voyage qui s'effectuera entre le 13 avril 2017 et le 31 octobre 2017 et ce, avant la Date de clôture du Concours pour être automatiquement inscrit.

2.2 Le Participant ayant réservé au minimum un vol aller-retour pour le Canada (via le site Web airtransat.fr ou notre centre d'appels : 00 800 87 26 72 83), est admissible aux tirages des Prix journaliers (défini ci-après) qui débiteront le 10 avril, à 16 h, heure française, et qui se termineront au plus tard le 18 avril 2017 à 16 h, heure française. Limite d'une (1) participation au Concours par numéro de réservation, et ce, pour toute la durée du Concours, soit entre la Date d'ouverture et la Date de clôture.

3. PRIX

Sept (7) prix (ci-après le « **Prix** ») seront attribués.

3.1 Les prix proposés (ci-après le « **Prix** ») consistent au remboursement de maximum deux (2) billets d'avion aller-retour pour le Canada achetés par le gagnant, à hauteur de 1379.31 € par dossier.

4. CONDITIONS RATTACHÉES AUX PRIX

4.1 Les réservations sont sujettes à la disponibilité d'Air Transat au moment de la réservation. Les conditions générales de Transat Tours Canada Inc. sont applicables. Les taxes et frais d'aéroport sont inclus dans le Prix. Les autres surcharges éventuelles, frais d'assurance, dépenses personnelles, assurance voyage personnelle et documentation de voyage ne sont pas inclus dans le Prix. L'Organisateur recommande fortement au Participant sélectionné de souscrire une assurance voyage au moment de la réservation.

4.2 Le Prix offert doit être accepté tel qu'offert.

5. TIRAGES

5.1 Les tirages seront effectués chaque jour, à l'exception des fins de semaine, du 8 au 9 avril et du 15 au 16 avril (inclus).

Au total, sept (7) tirages au sort seront faits parmi tous les dossiers de réservation effectués entre la Date d'ouverture du Concours et la Date de clôture du Concours, ainsi que parmi tous les e-mails reçus avant la Date de clôture du Concours.

Les Tirages débuteront le 10 avril 2017 à 16 h et se termineront au plus tard le 18 avril 2017 à 16h, heure française, aux bureaux d'Air Transat, situés 13 Avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort.

6. RÉCLAMATION DU PRIX

6.1 Afin d'être déclaré gagnant, le Participant sélectionné doit :

6.1.1 être joint par e-mail ou par téléphone par l'Organisateur du Concours dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage. S'il est impossible de rejoindre le Participant sélectionné par téléphone ou par e-mail dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, tous ses droits au prix seront déçus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le deuxième (2^e) Participant sélectionné par téléphone ou par e-mail dans les quarante-huit (48) heures suivant le deuxième (2^e) tirage, tous ses droits au Prix seront déçus et l'Organisateur procédera à un nouveau tirage. S'il est impossible de rejoindre le troisième (3^e) Participant sélectionné par téléphone ou par e-mail dans les quarante-huit (48) heures suivant le troisième (3^e) tirage, le prix sera déchu ;

6.1.2 remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération (ci-après le « **Formulaire de déclaration** ») qui lui sera transmis par l'Organisateur et lui retourner dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de celui-ci.

6.2 La désignation des gagnants se fera au plus tard le 18 mai 2017.

6.3 À défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent Règlement, le Participant sélectionné sera disqualifié et le Prix qui lui aura été attribué sera déchu. Dans les jours suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli, l'Organisateur responsable de l'administration du Concours communiquera avec le gagnant pour l'informer de la manière dont son prix lui sera remis.

7. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 7.1 De temps à autre, l'Organisateur peut, avec le consentement du Participant, utiliser les renseignements personnels que ce dernier lui a fournis, dans le but de :
- 7.1.1 communiquer avec le gagnant afin que ce dernier prenne possession du prix ;
 - 7.1.2 communiquer directement avec le Participant relativement aux produits et services offerts par l'Organisateur, dont des offres spéciales et de l'information sur les services de voyages ;
 - 7.1.3 effectuer un sondage relativement à l'efficacité du site Internet, de la publicité et des efforts de vente faits par l'Organisateur.
- 7.2 Pour obtenir de plus amples informations quant à l'utilisation des renseignements personnels par l'Organisateur, tel que décrit dans la *Politique sur la protection des renseignements personnels et respect de la vie privée* adoptée par Transat Tour Canada Inc. et ses sociétés affiliées, le Participant est invité à visiter le site Internet www.airtransat.fr

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 8.1 L'Organisateur du Concours se réserve le droit de disqualifier un Participant ou d'annuler sa participation s'il participe ou tente de participer au présent Concours d'une manière qui n'est pas conforme au présent Règlement. Ce Participant pourrait être confié aux autorités judiciaires compétentes. Toute décision de l'Organisateur du Concours à l'égard de cet aspect du Concours est finale.
- 8.2 En participant à ce Concours, les Participants sélectionnés consentent, sans recevoir de compensation additionnelle, à ce que leur nom, prénom, adresse postale, voix, commentaires, photographies et/ou autre ressemblance soient utilisés à des fins publicitaires ou promotionnelles par l'Organisateur.
- 8.3 Ce Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux du Canada et aux dispositions d'ordre public des pays concernés.
- 8.4 Les participations incomplètes, reçues après la Date de clôture du Concours, perdues, non conformes de quelque manière que ce soit ou envoyées par une méthode non autorisée sont réputés nulles et ne seront pas acceptées lors du tirage.
- 8.5 Le Concours est géré par l'Organisateur. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour tout problème ou panne de ligne de réseau, de système d'ordinateur en ligne, de téléphone périphérique, de logiciel, de serveur, de fournisseur, d'e-mail, de navigateur ou pour tout problème technique qui pourrait se produire, incluant, sans s'y limiter, un problème de transmission ou de non transmission, et ce, peu importe la cause. L'Organisateur n'est aucunement responsable de la circulation d'information erronée ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Internet ou par l'équipement et/ou par les programmes associés avec ou utilisés par le Concours, ou en raison d'une erreur technique ou humaine qui aurait pu se produire lors du déroulement du Concours. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, perte, défaut relativement à l'opération ou à la transmission, panne des lignes de communication, vol ou destruction. L'Organisateur n'est pas responsable des blessures ou dommages qui pourraient résulter de la tenue du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de détruire tous les documents afférents au Concours une fois que le délai de conservation exigé par

la loi est expiré. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment, sans préavis, si un facteur quelconque empêche le déroulement du Concours en vertu du présent Règlement ou en conformité avec toute loi, règlement ou politique de n'importe quelle entité ayant juridiction sur l'Organisateur.

- 8.6 En participant au Concours, le Participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le Participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation.
- 8.7 Les noms des gagnants peuvent être obtenus en écrivant au Concours « Envolez-vous au Canada gratuitement », Air Transat, 13 Avenue du Général Leclerc, 94 700 Maisons-Alfort, à l'attention du service marketing.
- 8.8 Un différend quant à l'organisation et à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après la « Régie ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.